

• (2.40 p.m.)

Aussitôt que possible, je rencontrerai les dirigeants du parti conservateur progressiste de Winnipeg-Sud-Centre et, après les avoir consultés, j'agirai de la façon jugée convenable.

Je garderai un intérêt amical et sympathique pour le parti conservateur dans l'espoir qu'un jour, je pourrai de nouveau lui accorder mon appui ferme et inébranlable.

**M. l'Orateur:** Ordre du jour. La parole est au député de Cap-Breton-Sud (M. MacInnis).

[Français]

#### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

QUÉBEC—QUESTION RELATIVE À LA DÉTENTION DE DEUX ACCUSÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

**M. Gilles Grégoire (Lapointe):** Monsieur l'Orateur...

**M. l'Orateur:** L'honorable député désire-t-il soulever une question de privilège?

**M. Grégoire:** Un simple rappel au Règlement, monsieur l'Orateur.

Le Règlement de la Chambre prévoit une période de questions, et comme vous venez de faire l'appel de l'ordre du jour, je me le vais pour poser une question, avant qu'on passe à l'ordre du jour lui-même.

J'ai justement une question à poser à l'honorable ministre de la Justice...

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député reconnaîtra que depuis l'autre jour, apparemment par consentement tacite des honorables députés, il n'y a pas eu de période de questions. Je crois que c'est encore le désir de la Chambre.

**M. Grégoire:** Non, monsieur l'Orateur, il n'y a eu aucune entente officielle ou officieuse à ce sujet-là. Aucune motion à cet effet n'a été présentée à la Chambre, et je n'ai jamais entendu parler d'un tel accord, tacite ou non.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Si l'honorable député a une question à poser, il devrait la poser immédiatement, pour régler cette question.

**M. Grégoire:** J'ai une question à poser, monsieur l'Orateur. Au fait, j'en ai même deux.

Je voudrais poser ma première question à l'honorable ministre de la Justice.

[L'hon. M. Churchill.]

Étant donné que deux montréalais, Vallières et Gagnon, sont détenus en prison depuis un an et demi, sans même avoir eu la chance de subir leur procès, qui est encore retardé...

[Traduction]

**L'hon. M. Starr:** Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement.

**M. l'Orateur:** Avant qu'il fasse appel au Règlement, je pourrais signaler au député qu'il pose une question encore devant les tribunaux. Il mentionne un procès actuellement en cours à Montréal. Je crois que cette question est irrecevable.

**L'hon. M. Starr:** Voici en quoi je fais appel au Règlement, monsieur l'Orateur. Vous aviez fait l'appel de l'ordre du jour, le greffier adjoint avait donné lecture de la motion et vous aviez donné la parole au député de Cap-Breton-Sud. Il n'était pas nécessaire de revenir à une autre partie des délibérations.

**M. l'Orateur:** Je suis d'accord avec le député, mais c'était simplement pour faciliter la marche des travaux cet après-midi que j'ai cru bon de permettre au député de poser une question. Je lui ai dit que la question était irrecevable. Je puis difficilement concevoir une question tellement urgente qu'on ne puisse attendre, par exemple, une journée avant de la poser.

[Français]

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, le Règlement est là et je demande qu'il soit observé. La rubrique «Affaires du jour» indique qu'il y a une période de questions d'une durée de 40 minutes, le mardi. Le greffier n'a pas lu l'ordre du jour ni la question à discuter. Dès que vous avez dit: «Orders of the day», je me suis levé et j'ai dit: «Monsieur l'Orateur, je veux poser une question».

Le Règlement de la Chambre énonce qu'il y a une période de questions et je suis complètement dans mon droit.

**M. l'Orateur:** A l'ordre! L'honorable député reconnaîtra que je lui ai permis, de toute façon, de poser sa question.

Par ailleurs, l'honorable député d'Ontario (M. Starr) a soulevé un point très légitime, disant que j'avais déjà fait l'appel de l'ordre du jour.

**M. Grégoire:** Monsieur l'Orateur, tous les jours, vous dites: «Orders of the day», quand la période des questions commence. C'est à ce moment-là que je me suis levé.

**M. l'Orateur:** A l'ordre!